

Conférence EPU Suisse

Université de Berne (Salle A003)

24 janvier 2012

Information de base EPU Suisse

1er EPU: mai 2008 - 2ème session du GT

- 31 recommandations avaient été adressées à la Suisse.
- 20 recommandations avaient été acceptées
- 8 refusées et 3 transformées en engagements volontaires.

2ème EPU: octobre/novembre 2012 - 14ème session (22 octobre-5 novembre)

- Le premier cycle de l'EPU sera formellement clos en Mars 2012 avec l'adoption des documents finaux des 17 derniers pays lors de la session du Conseil des droits de l'homme.
- C'est maintenant le moment opportun pour dresser un premier bilan de l'EPU et en même temps de regarder de l'avant et d'analyser les défis à venir.
- Il semble important tout d'abord de rappeler les origines de la création de l'EPU comme mécanisme coopératif pour faire face à la sélectivité – perçue ou réelle – de la Commission des droits de l'homme et afin de rétablir la crédibilité des mécanismes intergouvernementaux en matière de droits de l'homme.
- En quoi l'EPU est-il significatif ?
 - L'EPU assure une **couverture universelle** de tous les pays ainsi que **l'égalité de traitement**. Ce mécanisme est unique en ce qu'il permet que tous les pays – peu importe leur impact géopolitique ou leur taille géographique – font objet d'une évaluation de la situation des droits de l'homme. Il est significatif que tous les pays se soient présentés à leur examen lors du premier cycle. Il est à souhaiter que l'EPU continuera à jouir du même engouement et soutien des pays. Une autre caractéristique de l'EPU est qu'il s'agit d'un **processus** autant **national**, qu'**intergouvernemental**. L'examen au sein du GT est une manifestation de ce processus, mais de fait, la partie principale du processus se déroule au sein même du pays concerné.
 - L'EPU est fondé sur une **approche participative** qui permet d'examiner la situation dans un pays en prenant en compte la voix de tous les acteurs – des autorités étatiques, de la communauté internationale, de la société civile et des défenseurs de droits de l'homme. Les trois rapports – rapport national, compilation d'informations issue du système des Nations Unies, résumé

d'informations d'organisations non-gouvernementales - sur lesquels se fonde l'EPU est une manifestation de cette approche intégrale. Ces rapports sont complémentaires et permettent une évaluation objective de la situation des droits de l'homme.

- Par ailleurs, comme le nom l'indique, L'EPU est un processus **périodique**. Ainsi, ce processus reconnaît que les changements en particulier au niveau structurel ne peuvent s'effectuer d'un jour à l'autre. En même temps, ce mécanisme permet de dépeindre la situation des droits de l'homme dans un pays à un moment précis et par la suite, de montrer les efforts entrepris par l'Etat en matière des droits de l'homme pour mettre en œuvre ses obligations. Il permet également d'identifier les contraintes auxquels le pays fait face en œuvrant pour la promotion et protection des droits de l'homme. Ainsi l'EPU est capable de produire une image réelle des faits sur le terrain.

- Quels sont les défis principaux auxquels l'EPU doit faire face?

- Tout d'abord, il est important de noter que L'EPU sera un processus continu ou versera dans la vanité.

Ceci est vrai au niveau du Conseil où l'examen périodique, lors du 2ème cycle et des cycles à venir, ne devra pas se contenter à répliquer l'examen antérieur.

De même, au niveau national il s'agit d'assurer le suivi et de la mise en œuvre des recommandations.

- En outre, L'EPU est un processus évolutif et il faudra maintenir cette dynamique et cette capacité d'adaptation au-delà du 1er et du 2ème cycle. Par exemple, lors de l'examen de la Suisse en 2008, 31 recommandations avaient été adressées à la Suisse. Entre temps, le nombre de recommandations a augmenté de manière significative avec une moyenne de 120 recommandations par pays, voire quatre fois plus qu'au début de cet aventure.
- Ceci est un défi pour la mise en œuvre des recommandations ainsi que pour le 2ème cycle de l'EPU puisqu'il faudra trouver un système pour regrouper ou rationaliser le nombre de recommandations. Le Haut-Commissaire n'a eu de cesse de souligner cet aspect crucial pour le bon fonctionnement du mécanisme et un suivi efficace et rationnel, et il est regrettable que l'opportunité qui se présentait lors de l'examen du fonctionnement du Conseil effectué en 2011 n'ait pas été saisie.

- Quels est le statut des recommandations émanant de l'EPU et comment assurer leur mise en œuvre?

- Ces recommandations ne viennent pas du néant mais des priorités fixées et défis reconnus par les pays examinés. Elles émanent aussi des organes de traités et des

procédures spéciales. Certaines sont des suggestions venues d'organisations de la société civile.

- Toutes peuvent être regroupées dans un nombre réduit de rubriques. Ces rubriques pourraient et devraient le cas échéant constituer la base de plans d'action nationaux.
 - Ces plans doivent refléter l'élan national inclusif que chacun de nous s'est engagé à impulser pour que les droits reconnus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme soient à la portée de tous, au bénéfice de tous sur un pied d'égalité et dans la solidarité. Si seulement l'existence de tels plans pouvait se généraliser et leur mise en œuvre effectuée, ce petit pas favorisé par l'EPU serait un pas de géant pour la jouissance des droits de l'homme par les plus défavorisés, les plus démunis, les plus exposés.
 - L'index des droits de l'homme en préparation par notre bureau mais déjà disponible dans de nombreux pays et dans certaines régions telles que celle couverte par notre bureau de Bangkok ou encore au niveau de l'ONG, UPR-Info sera un outil précieux pour une application intégrée des recommandations issues de l'EPU comme des autres mécanismes des droits de l'homme.
 - Je note aussi l'utilité voire même la nécessité d'un mécanisme de coordination de l'action gouvernementale et non gouvernementale et d'une véritable coalition nationale pour les droits de l'homme.
- En ce qui concerne le prochain examen de la Suisse en octobre/novembre de cette année, il faudra retenir le besoin d'un rapport national enrichi par la contribution de toutes les parties axé notamment sur la mise en œuvre des recommandations. Et surtout, qui aborde franchement les réalités en notant les avancées et les défis en matière de droits de l'homme.
 - Enfin, sans volonté commune et inclusive d'œuvrer vers le but commun, qui est une meilleure promotion et protection des droits de l'homme, les résultats ne seront pas au rendez-vous.